

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'ACQUISITION D'UNE STATION GRAPHIQUE
POUR LA BANQUE DE DONNEES URBAINES

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'informatisation des services municipaux, la Commune envisage la mise en place progressive d'une Banque de Données Urbaines.

En effet, aujourd'hui, pour connaître, communiquer, décider et gérer, l'information relative au territoire communal est devenue indispensable.

Aussi, à l'instar de grandes villes métropolitaines telles que Lyon, Metz ou Nîmes, il est nécessaire de disposer de systèmes informatisés de cartographie et de gestion de données urbaines pour accéder à une information territoriale rapide et disponible à tous les niveaux : étude, planification, programmation, exploitation et gestion.

Ces systèmes permettent :

- la production et la diffusion de cartes et schémas à toutes échelles ;
- la création, la mise à jour et la gestion des données techniques réparties sur tout le territoire communal (les réseaux d'assainissement, d'électricité, d'eau potable, de téléphone, ainsi que les équipements sportifs, les espaces verts, etc...) ;
- la mise à disposition de ces informations urbaines à tous intervenants.

Pour la réalisation de la première phase du projet, comprenant matériels, logiciels, formation et assistance, le montant prévisionnel de la dépense est de 800 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 900 - article 214 du budget communal 1989.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à lancer un appel d'offres et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

Jules RAUX donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, URBANISME,
FINANCES, et ENTREPRISE MUNICIPALE

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

